

Démarche	: DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales
Organisme	: DREETS-GE - Unité Certification des Professions Paramédicales et Sociales (UCPPS)

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

Vous êtes titulaire d'un diplôme paramédical d'Aide-soignant, Audioprothésiste, Auxiliaire de puériculture, Ergothérapeute, Infirmier (soins généraux), Infirmier anesthésiste, Infirmier de bloc opératoire, Infirmier puériculteur, diététicien, manipulateur d'électroradiologie médicale, masseur kinésithérapeute, orthophoniste, pédicure-Podologue :

- obtenu dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège, Liechtenstein) ou en Suisse
- ou obtenu dans un pays "autre" mais déjà reconnu dans un pays de l'Union Européenne.

Vous êtes ressortissant de l'UE ou assimilé (détenteur d'un titre de long séjour, réfugié, marié à un.e ressortissant.e de l'EU), vous résidez en région Grand-Est et vous souhaitez exercer en région Grand Est et y réaliser votre projet d'installation personnelle et professionnelle, vous devez déposer votre demande via le présent formulaire. Afin de garantir l'exercice en Grand Est, une attestation sur l'honneur doit être signée. Toute fausse déclaration fera l'objet de poursuites judiciaires et pénales auprès du procureur de la république et empêchera votre inscription à l'ordre.

Texte de référence : "Le demandeur doit déposer son dossier dans la région où il envisage de s'installer, ce qui exclut toute demande déposée dans plusieurs régions.

Il convient de demander à l'intéressé de fournir une déclaration sur l'honneur de ne pas avoir déposé une demande similaire dans d'autres régions et de lui rappeler les dispositions pénales applicables à toute fausse déclaration. Chaque direction régionale est libre d'en tirer les conséquences judiciaires possibles, en déposant le cas échéant une plainte auprès du procureur de la République.

Le mensonge lors d'une démarche administrative est puni de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende.

Les ordres et l'ARS seront régulièrement consultés afin de communiquer vos localités d'exercice suite à l'autorisation délivrée afin d'engager les poursuites pour non respect de la déclaration sur l'honneur."

Vous pourrez suivre l'avancement de votre dossier sur cette plateforme et vous serez informé de sa complétude dans votre espace personnel.

N.B. Si vous êtes titulaire d'un diplôme paramédical d'Ambulancier, Assistant dentaire, Conseiller en génétique, Diététicien, Opticien Lunetier, Orthoptiste, Physicien médical (ex.: Radiophysicien), Préparateur en pharmacie hospitalière et/ou d'officine, Professions de l'appareillage, Psychomotricien et Technicien de laboratoire de biologie médicale, vous devez vous adresser à la DREETS référencée dans l'arrêté suivant : Arrêté du 9 juin 2023 désignant les préfets de région compétents pour l'examen des demandes d'autorisation d'exercice ou de prestation de services de diverses professions de santé - Légifrance ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

**Réglementation en vigueur**

- Directive 2005/36/CE
- Code de la Santé Publique (dont l'article L4381-4)
- Décret n°2010-334 du 26 mars 2010 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides-soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

**ATTENTION !!** Veuillez remplir soigneusement, sans erreur, car ces informations figureront sur la décision officielle qui vous sera transmise. Toute erreur entraînera un délai supplémentaire dans la délivrance du document. Tous les documents doivent être transmis au format .pdf. Si ce n'est pas le cas, votre dossier ne pourra être traité.

## ÉTAT CIVIL

**NOM DE NAISSANCE**

Veuillez saisir votre nom de naissance en MAJUSCULES.

**NOM MARITAL**

Le cas échéant, veuillez saisir votre nom d'épouse en MAJUSCULES.

**Combien de prénoms sont inscrits sur votre pièce d'identité ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**Veuillez renseigner votre premier prénom**

Prénom(s) comme mentionné(s) sur votre pièce d'identité

**Veuillez renseigner votre second prénom**

Prénom(s) comme mentionné(s) sur votre pièce d'identité

**Veuillez renseigner votre troisième prénom**

Prénom(s) comme mentionné(s) sur votre pièce d'identité

**Veuillez renseigner votre quatrième prénom**

Prénom(s) comme mentionné(s) sur votre pièce d'identité

**Veuillez renseigner votre cinquième prénom**

Prénom(s) comme mentionné(s) sur votre pièce d'identité

**Date de naissance**

Veuillez préciser votre date de naissance.

**Lieu de naissance**

Veuillez préciser votre lieu de naissance conformément à votre pièce d'identité.

**Pays de naissance**

Veuillez préciser votre pays de naissance.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Afghanistan

Afrique du Sud

Albanie

Algérie

Allemagne

Andorre

Angola

Antigua-et-Barbuda

Arabie Saoudite

Argentine

Arménie

Aruba

Australie

Autriche

Azerbaïdjan

Bahamas

Bahreïn

Bangladesh

Barbade

Belgique

Belize

## DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

- Bermudes
- Bhoutan
- Biélorussie
- Birmanie
- Bolivie
- Bosnie-Herzégovine
- Botswana
- Brésil
- Brunei
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Cap Vert
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Comores
- Congo
- Congo (Rép. dém.)
- Corée du Nord
- Corée du Sud
- Costa Rica
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Curaçao
- Danemark
- Djibouti
- Dominique
-

## DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

Emirats arabes unis

Equateur

Erythrée

Espagne

Estonie

Eswatini

Etats-Unis

Ethiopie

Fidji

Finlande

France

Gabon

Gambie

Géorgie

Ghana

Gibraltar

Grèce

Grenade

Groenland

Guam

Guatemala

Guinée

Guinée-Bissau

Guinée-Équatoriale

Guyana

Haïti

Honduras

Hong Kong (Chine)

Hongrie

Île de Man

Ile Maurice

Îles Caïmans

Îles Féroé

## DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

- îles Marshall
- îles Salomon
- îles Turques-et-Caïques
- îles Vierges britanniques
- Inde
- Indonésie
- Irak
- Iran
- Irlande
- Islande
- Israël
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Kirghizistan
- Kiribati
- Kosovo
- Koweït
- Laos
- Lesotho
- Lettonie
- Liban
- Liberia
- Libye
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Macao (Chine)
- Macédoine du Nord
- Madagascar
-

## DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

- Malawi
- Maldives
- Mali
- Malte
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Micronésie
- Moldavie
- Monaco
- Mongolie
- Monténégro
- Mozambique
- name\_fr
- Namibie
- Nauru
- Népal
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Norvège
- Nouvelle-Zélande
- Oman
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palaos
- Panama
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
-

## DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

- Portugal
- Qatar
- Québec
- République centrafricaine
- République dominicaine
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Rwanda
- Saint Martin (partie néerlandaise)
- Saint-Christophe-et-Niévès
- Sainte-Lucie
- Saint-Marin
- Saint-Martin (partie française)
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Salvador
- Samoa
- Samoa américaines
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Serbie
- Seychelles
- Sierra Leone
- Singapour
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Suède
- Suisse
-

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

- Syrie
- Tadjikistan
- Taïwan
- Tanzanie
- Tchad
- Territoires palestiniens
- Thaïlande
- Timor oriental
- Togo
- Tonga
- Trinité et Tobago
- Tunisie
- Turkménistan
- Turquie
- Tuvalu
- Uganda
- Ukraine
- Uruguay
- Vanuatu
- Vatican
- Venezuela
- Viêt Nam
- Yémen
- Zambie
- Zimbabwe

## Département de naissance

## Nationalité

Veuillez indiquer votre nationalité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Allemande

- Autrichienne

- Belge

- Bulgare

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

Chypriote

Croate

Danoise

Espagnole

Estonienne

Finlandaise

Française

Grecque

Hongroise

Irlandaise

Islandaise

Italienne

Lettone

Liechtensteinoise

Lituanienne

Luxembourgeoise

Maltaise

Néerlandaise

Norvégienne

Polonaise

Portugaise

Tchèque

Roumaine

Slovaque

Slovène

Suedoise

Suisse

## Numéro de téléphone

Veuillez préciser votre numéro de téléphone.

## Courriel

Veuillez indiquer votre adresse mail complète (de préférence hors adresse Yahoo pour laquelle les messages ne sont parfois pas distribués).

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

## Résidez-vous en France ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

## Numéro et nom de la voie de votre résidence principale

## Dans quelle commune résidez-vous ?

## Dans quelle commune résidez-vous ?

## Code postal

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce d'identité en cours de validité

Joindre la pièce d'identité recto et verso (carte d'identité et titre de séjour français) et le recto pour les autres.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Acte de naissance

Si les informations contenues sur votre pièce d'identité ne sont pas suffisantes, veuillez déposer votre acte de naissance.

## PROFESSION DEMANDÉE

### IMPORTANT

Les pièces justificatives mentionnées ci-dessous doivent être rédigées en langue française ou traduites par un traducteur agréé auprès des tribunaux français ou habilité à intervenir auprès des autorités judiciaires ou administratives d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou la Confédération helvétique ou, pour les candidats résidant dans un État tiers, avoir fait l'objet d'une traduction certifiée par les autorités consulaires françaises.

### Intitulé Français de la profession de l'autorisation d'exercice

Veuillez préciser le nom de la profession que vous souhaitez exercer.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Aides-soignants

Audioprothésistes

Auxiliaires de puériculture

Diététiciens

Ergothérapeutes

Infirmiers en soins généraux

Infirmiers anesthésistes

Infirmiers de bloc opératoire

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

- Infirmiers de puériculture
- Manipulateurs d'électroradiologie médicale
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Pédicures-podologues

## Cette profession est-elle réglementée dans le pays d'obtention ?

Si vous avez exercé dans un Etat membre ou partie qui ne réglemente pas l'accès à la profession demandée ou son exercice, vous êtes tenu de fournir toutes pièces utiles indiquant que vous avez exercer dans cet Etat AU MINIMUM durant une année au cours des dix dernières années

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Curriculum Vitae (CV)

Joindre votre CV.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettre de motivation

Si vous le souhaitez, il vous est possible de joindre une lettre de motivation

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Titre de formation obtenu

Veuillez déposer votre diplôme, votre certificat ou votre titre de formation permettant l'exercice de la profession dans le pays d'obtention. Celui-ci doit être certifié conforme par les autorités compétentes.

## Attention !! Veuillez lire les explications suivantes

Merci de contacter votre établissement de formation afin qu'il confirme l'authenticité de votre diplôme par mail à l'adresse suivante : dreets-ge.cae@dreets.gouv.fr

Cette démarche de vérification s'inscrit dans un contexte d'augmentation de faux diplômes européens sur le territoire français.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Traduction de votre titre de formation

Veuillez déposer la traduction de votre titre de formation effectuée par un traducteur assermenté.

## Date d'obtention de votre titre de formation

Veuillez indiquer la date d'obtention de votre titre de formation concerné.

## Pays d'obtention de votre titre de formation

Veuillez indiquer le pays de délivrance de votre titre de formation concerné.

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de conformité

Le document "Attestation de conformité" du diplôme à l'article 11 de la Directive 2005/36/CE est délivré par les autorités compétentes et doit stipuler que le titre permet l'exercice de la profession dans le pays émetteur du diplôme et que la formation suivie est conforme à la directive 2005/36.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Traduction de votre attestation de conformité

Veuillez déposer la traduction de votre attestation de conformité effectuée par un traducteur assermenté.

## DÉLIVRANCE D'UN TITRE HORS UE

Pour les candidats titulaires d'un titre de formation délivré par un État tiers et reconnu dans un État, membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, autre que la France :

La reconnaissance du titre de formation et, le cas échéant, pour les infirmiers, du titre de formation de spécialiste, établie par les autorités de l'État, membre ou partie, ayant reconnu ces titres. Cette reconnaissance doit permettre au bénéficiaire d'y exercer sa profession. La condition d'expérience pour les diplômes obtenus dans un Etat tiers et reconnus dans un autre Etat membre est fixée à trois ans dans le pays de reconnaissance. Cette procédure est réservée aux citoyens européens ou aux ressortissants hors UE justifiant d'un visa longue durée ou étant conjoints d'un citoyen ayant fait valoir son droit de circulation.

### Cette deuxième partie concerne uniquement les personnes ayant obtenu la reconnaissance d'un titre hors UE

Ecole  
Si vous êtes ressortissant d'un État membre mais avez acquis votre qualification professionnelle dans un pays tiers, la Directive 2005/36/CE ne s'appliquera pas à un État membre saisi pour la première fois au sein de l'Union européenne d'une demande de reconnaissance de votre qualification professionnelle (« la première demande de reconnaissance »).

Exemple : vous êtes de nationalité française, vous avez acquis votre formation professionnelle d'orthophoniste au Canada. La « première » reconnaissance de cette formation dans un État membre (par exemple, l'Espagne) ne relève pas de la directive 2005/36/CE mais de la législation nationale de ce pays.

La directive 2005/36/CE ne s'applique qu'à partir de la deuxième demande de reconnaissance si les conditions pour en bénéficier sont remplies.

« Art.3.(...) 3. Est assimilé à un titre de formation tout titre de formation délivré dans un pays tiers dès lors que son titulaire a, dans la profession concernée, une expérience professionnelle de trois ans sur le territoire de l'État membre qui a reconnu ledit titre et certifiée par celui-ci. ».

Les trois ans d'expérience professionnelle exigés sous l'article 3 (3) de la directive 2005/36/CE doivent être acquis dans le même État membre qui a reconnu le titre de formation conformément à l'article 2 (2) de cette directive. En effet, cet État membre doit pouvoir offrir une sorte de garantie de ce qu'il a reconnu avec raison cette qualification « d'un pays tiers »..

### Avez-vous obtenu votre diplôme dans un pays qui est membre de l'Union européenne, la CEE ou la Suisse ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Avez-vous obtenu une autorisation d'exercer votre profession dans un autre pays membre de l'UE, CEE ou Suisse ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

**Quel pays vous a délivré une autorisation d'exercer sur son territoire ?**

**Date de reconnaissance de votre titre de formation**

Veuillez indiquer la date de reconnaissance de votre titre de formation par un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif de la reconnaissance de votre titre de formation

Veuillez déposer le formulaire de reconnaissance de votre titre de formation.

Rappel : vous devez justifier de trois années d'expérience dans le pays de reconnaissance.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Traduction du justificatif de la reconnaissance de votre titre de formation

Veuillez déposer la traduction du justificatif de la reconnaissance de votre titre de formation effectuée par un traducteur assermenté.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Justificatif d'expérience de 3 ans

Veuillez déposer votre justificatif des 3 ans d'expérience.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Traduction du justificatif d'expérience de 3 ans

Veuillez déposer la traduction de votre justificatif des 3 ans d'expérience.

## VOTRE PARCOURS DE FORMATION

### VOTRE ETABLISSEMENT DE FORMATION

**Nom de l'établissement de formation**

**Lien vers l'établissement de formation et le référentiel formation de l'école**

**Veuillez fournir l'adresse mail d'un contact au sein de l'établissement (référent de formation)**

**Veuillez fournir le numéro de téléphone d'un contact au sein de l'établissement (référent de formation)**

## VOTRE CURSUS DE FORMATION

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Contenu original des enseignements de formation

Veuillez fournir les attestations des autorités ayant délivré le titre de formation, spécifiant le niveau de la formation et, année par année, le détail et le volume horaire des enseignements suivis.

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Traduction des enseignements de formation

Veuillez fournir la traduction des attestations des autorités ayant délivré le titre de formation, spécifiant le niveau de la formation et, année par année, le détail et le volume horaire des enseignements suivis.

En fonction de la langue (pour la Belgique, la Suisse...), si la traduction n'est pas nécessaire, remettre le même document que ci-dessus.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contenu original et durée des stages pratiques

Veuillez fournir les attestations des autorités ayant délivré le titre de formation, précisant année par année, le contenu et la durée des stages pratiques validés. Le cachet et la signature du référent et de l'établissement de formation sont obligatoires.

Les stages effectués hors cursus ne seront pas pris en compte (nécessité d'une convention de stage rattaché à un établissement de formation)

Également, nous ne prenons pas en compte les séminaires, stages d'observations, formations annexes...etc

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Traduction du contenu et de la durée des stages pratiques

Veuillez fournir la traduction des attestations des autorités ayant délivré le titre de formation, précisant année par année, le contenu et la durée des stages pratiques validés.

En fonction de la langue (pour la Belgique, la Suisse...), si la traduction n'est pas nécessaire, remettre le même document que ci-dessus.

## Sélectionner votre profession

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Masseur-kinésithérapeute

- Orthophoniste

- Autre

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fiche de synthèse de stage à compléter - Masseur-kinésithérapeute

Veuillez télécharger le modèle ci-joint, le renseigner et nous le retourner

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fiche de synthèse de stage à compléter - Orthophoniste

Veuillez télécharger le modèle ci-joint, le renseigner et nous le retourner

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Fiche de synthèse de stage à compléter - Autre

Veuillez télécharger le modèle ci-joint, le renseigner et nous le retourner

## Formation continue, expérience et compétences

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formation continue, expérience et compétences

Veuillez fournir toutes les pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience acquise et des compétences développées au cours de votre exercice professionnel dans un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

-

# DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

Veuillez fournir la traduction de toutes les pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience acquise et des compétences développées au cours de votre exercice professionnel dans un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formation continue, expérience et compétences

Veuillez fournir toutes les pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience acquise et des compétences développées au cours de votre exercice professionnel dans un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Traduction de la formation continue, expérience et compétences

Veuillez fournir la traduction de toutes les pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience acquise et des compétences développées au cours de votre exercice professionnel dans un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Formation continue, expérience et compétences

Veuillez fournir toutes les pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience acquise et des compétences développées au cours de votre exercice professionnel dans un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Traduction de la formation continue, expérience et compétences

Veuillez fournir la traduction de toutes les pièces utiles justifiant des formations continues, de l'expérience acquise et des compétences développées au cours de votre exercice professionnel dans un État membre ou un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.

## VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

### Parcours professionnel dans le champ de la profession visée

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Exercice réalisé avec le diplôme concerné

Veuillez fournir toutes les pièces utiles justifiant de votre exercice, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années ou à temps partiel pendant une durée correspondante au cours de la même période, dans la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation. Ces pièces ne sont pas à fournir lorsque la formation conduisant à cette profession est réglementée.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Traduction dans le cadre de l'exercice réalisé avec le diplôme concerné

Veuillez fournir la traduction de toutes les pièces utiles justifiant de l'exercice, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années ou à temps partiel pendant une durée correspondante au cours de la même période, la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation. Ces pièces ne sont pas à fournir lorsque la formation conduisant à cette profession est réglementée.

En fonction de la langue (pour la Belgique, la Suisse...), si la traduction n'est pas nécessaire, remettre les mêmes pièces que ci-dessus.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Exercice réalisé avec le diplôme concerné

Veuillez fournir toutes les pièces utiles justifiant de votre exercice, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années ou à temps partiel pendant une durée correspondante au cours de la même période, dans la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation. Ces pièces ne sont pas à fournir lorsque la formation conduisant

## DREETS Grand Est - Demande d'autorisation d'exercice pour les professions paramédicales

à cette profession est réglementée.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Traduction dans le cadre de l'exercice réalisé avec le diplôme concerné

Veuillez fournir la traduction de toutes les pièces utiles justifiant de l'exercice, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années ou à temps partiel pendant une durée correspondante au cours de la même période, la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation. Ces pièces ne sont pas à fournir lorsque la formation conduisant à cette profession est réglementée.

En fonction de la langue (pour la Belgique, la Suisse...), si la traduction n'est pas nécessaire, remettre les mêmes pièces que ci-dessus.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Exercice réalisé avec le diplôme concerné

Veuillez fournir toutes les pièces utiles justifiant de votre exercice, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années ou à temps partiel pendant une durée correspondante au cours de la même période, dans la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation. Ces pièces ne sont pas à fournir lorsque la formation conduisant à cette profession est réglementée.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Traduction dans le cadre de l'exercice réalisé avec le diplôme concerné

Veuillez fournir la traduction de toutes les pièces utiles justifiant de l'exercice, à temps plein pendant un an au cours des dix dernières années ou à temps partiel pendant une durée correspondante au cours de la même période, la profession pour laquelle vous demandez l'autorisation. Ces pièces ne sont pas à fournir lorsque la formation conduisant à cette profession est réglementée.

En fonction de la langue (pour la Belgique, la Suisse...), si la traduction n'est pas nécessaire, remettre les mêmes pièces que ci-dessus.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Synthèse de votre parcours professionnel

Veuillez renseigner le tableau ci-joint

## Absence de sanction

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Absence de sanction

Veuillez fournir une déclaration de l'autorité compétente de l'État membre ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen d'établissement, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de sanction (casier judiciaire). Si le professionnel relève d'un ordre : Attestation de l'ordre.

Si le professionnel est salarié : Attestation de l'employeur.

Si le professionnel n'a pas encore d'expérience professionnelle : Attestation de l'institut de formation.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

#### Traduction - Absence de sanction

Veuillez fournir la traduction de la déclaration de l'autorité compétente de l'État membre ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen d'établissement, datant de moins d'un an, attestant de l'absence de sanction (casier judiciaire).

Si le professionnel relève d'un ordre : Attestation de l'ordre.

Si le professionnel est salarié : Attestation de l'employeur.

Si le professionnel n'a pas encore d'expérience professionnelle : Attestation de l'institut de formation.

## Éléments complémentaires que vous souhaitez porter à notre connaissance

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### Je m'engage sur l'honneur à m'installer en région Grand Est

Toute fausse déclaration pourra faire l'objet de poursuites devant le Procureur de la République.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### J'atteste sur l'honneur ne pas avoir déposé une autre demande pour la même profession dans une autre région ou sur IMI (ou carte professionnelle européenne)

Toute fausse déclaration pourra faire l'objet de poursuites devant le Procureur de la République.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

## TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNÉES

**Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : l'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci [...]. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier**

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La DREETS Grand Est procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : Circulaire 2011-169 du 11 mai 2011) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Grand Est. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contactez l'adresse suivante : dreets-ge.dpd@dreets.gouv.fr.

À noter :

- Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande
- En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité
- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case).

Cochez la mention applicable

 Oui Non

### Données personnelles

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Grand Est exclusivement à des fins de formation ou d'enquête.

Cochez la mention applicable

 Oui Non

